

CONVOCATION

Assemblée Générale Extraordinaire

Vendredi 20 mars 2026 à RueWATT

Cher·es adhérent·es,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FéRue, qui se tiendra **vendredi 20 mars 2026, de 12h à 17h.**

Rendez-vous à **RueWATT** (18 rue Watt, Paris 13^{ème} : métro 14 ou RER C Bibliothèque François Mitterrand sortie 3, ou Tram T3A Avenue de France). L'Assemblée Générale est ouverte à l'ensemble des professionnel·les et sympathisant·es des arts de la rue, mais seules les personnes à jour de leur cotisation peuvent voter.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- > **12h-12h30** : Accueil, interconnaissance. Nous prévoyons de quoi grignoter.
- > **12h30-12h45** : Prise de parole du Conseil d'administration
- > **12h45-13h15** : Sondage en direct, pour nous permettre de mieux vous connaître
- > **13h15-14h** : Modifications des statuts de l'association, discussions et vote
- > **14h-14h45** : Arpentage du rapport d'activités 2025 et vote
- > **14h45-14h55** : Pause
- > **14h55-15h25** : Présentation du bilan financier 2025 et vote, présentation du budget prévisionnel 2026
- > **15h25-15h55** : Présentation des personnes souhaitant intégrer le Conseil d'administration*
- > **15h55-16h05** : Élection du Conseil d'administration
- > **16h05-16h55** : Présentation des premiers résultats de l'enquête sur les structures des arts de la rue en Île-de-France
- > **16h55** : Résultat des votes de l'élection du Conseil d'administration suivi d'un temps convivial à l'ESSpace (15 rue Jean Antoine de Baïf, à 3 min à pied !)

*Pour plus d'informations, et/ou si vous souhaitez vous présenter au Conseil d'administration, merci d'écrire un mail à : coordination@ferue.org

Adhésions

Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, vous pouvez ré-adhérer [en ligne via Hello asso](#) en amont ; par virement ; par chèque le jour J (ordre : Fédération arts de la rue IDF) ; en espèces le jour J.

Cotisations individuelles : 60 euros ou 30 euros pour les personnes non imposables.
Cotisations structures : 1,5/1000^{ème} du budget (plancher : 60 euros).

Il est possible de voter par procuration sur les décisions qui seront prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en remplissant le formulaire ci-dessous. Merci de l'adresser à la personne qui reçoit votre procuration et par mail à coordination@ferue.org

Nous comptons sur votre présence. N'hésitez pas à nous contacter !